

Fonds Régional de Garantie

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

- Avec le Fonds Régional de Garantie (FRG), la Région Ile de France, en partenariat avec Bpifrance, renforce l'offre de financement en garantie des PME en création, développement, transmission et la croissance externe et le renforcement de trésorerie.
- Ce fonds a pour objectif de faciliter l'octroi de prêts bancaires en partageant une part du risque avec le banquier.
- Il permet très concrètement de limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par la banque. Un prêt bancaire peut ainsi être co-garanti jusqu'à 70% maximum, Bpifrance venant apporter un euro pour chaque euro du Fonds Régional de Garantie.
- Il finance :
 - l'investissement matériel,
 - le besoin en fonds de roulement (BFR),
 - les opérations de renforcement de la structure financière des PME,
 - le rachat de fonds de commerce ou de parts sociales.

Montant de l'aide

- Le Fonds Régional de Garantie vise à limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par la banque, en intervention conjointe avec Bpifrance, il permet de co-garantir les prêts bancaires jusqu'à 70 %.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE